UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

# EXPLICATION

DE

# ÉSAÏE XLII, 1-7 ET XLIX, 1-9.

## THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

*le février 1866, à heures du soir,*

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

**MARTIN KRENCKER,**

DE LINGOLSHEIM (BAS-RHIN).

STRASBOURG,

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3.

1866.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

# EXPLICATION

DE

# ÉSAÏE XLII, 1-7 ET XLIX, 1-9.

## THESE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

*le février 1866, à heures du soir,*

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

**MARTIN KRENCKER,**

DE LINGOLSHEIM (BAS-RHIN).

STRASBOURG,

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3.

1866.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552714_0011

A MES PARENTS

*Amour filial.*

M. KRENCKER.

## 1. *Le serviteur de Jéhovah dans És. XLII, 1-7; XLIX, 1-9.*

Jéhovah avait conclu avec la nation israélite au pied du mont Sinaï une alliance, par laquelle celle-ci promettait d'observer tous ses commandements et de faire en sorte qu'elle présenterait le spectacle d'un peuple vraiment saint et adorant, craignant et aimant Dieu de toutes les forces de son âme. Mais elle n'a pas été fidèle à sa promesse, elle a abandonné Jéhovah, elle a adoré des dieux étrangers en dehors de son Dieu légitime, des idoles de bois et des images de pierre. En un mot, elle a rompu l'alliance sainte; elle est déchue du haut rang où Jéhovah dans sa faveur toute particulière l'avait mise: elle est devenue indigne du nom de serviteur de Jéhovah et du titre de peuple de Dieu; car une nation qui a abandonné Jéhovah ne peut plus être considérée ni comme son peuple ni comme son serviteur.

Mais si tel a été le spectacle de la nation prise dans son ensemble, depuis les premiers moments de son existence jusqu'à l'époque de notre prophète, qui est celle de l'exil babylonien touchant à sa fin, si Israël n'a cessé dès le commencement de montrer dans la presque totalité de ses membres un esprit rebelle et insoumis à l'égard de la volonté de son Maître céleste, dès le commencement aussi s'est développée dans son sein même une activité non interrompue pour faire triompher la cause de Jéhovah, pour faire respecter sa loi, pour empêcher ou combattre l'idolâtrie, pour laquelle les Israélites ne cessaient en aucun temps de témoigner une inclination marquée.

A la tête de ce mouvement se trouvaient les prophètes, et le premier d'entre eux, Moïse, en forme comme le point de départ. Si nous considérons l'histoire religieuse de la nation, il y a des époques, comme celles des juges et des rois adonnés à l'idolâtrie, où ce mouvement se ralentit, s'affaiblit, semble s'éteindre et n'est qu'un feu caché sous la cendre, où le nombre des individus qui le provoquent ou le continuent est si petit qu'il disparaît dans la masse des pécheurs, où parmi une génération entièrement idolâtre et reniant Jéhovah, et au milieu des ténèbres les plus épaisses de la superstition ne s'élève plus que la voix d'un prophète isolé, qui préfère exposer sa vie à une mort imminente plutôt que de désobéir à Jéhovah, qui lui fait un devoir de protester avec véhémence contre le culte des faux dieux et contre le mensonge et les vices qui règnent parmi sa génération. A d'autres époques, durant la domination d'un Samuel, d'un David ou d'un Hiskias, cette activité théocratique déployée au sein du peuple israélite pour faire dominer le culte de Jéhovah et provoquer une soumission absolue à sa loi, en embrase une portion plus considérable de son feu sacré et semble même avoir le dessus pour un court espace de temps.

D'après ces considérations, Israël peut être envisagé sous deux points de vue fort distincts l'un de l'autre:

*a*) Il peut être considéré du côté de sa désobéissance à la loi, de ses péchés et de son idolâtrie. Ce point de vue se retrouve le plus souvent chez notre prophète, et cela s'explique: pour quiconque jetait un coup d'œil général sur le peuple, il devait nécessairement lui apparaître sous l'aspect d'une nation perverse et idolâtre, le petit nombre de gens pieux et religieux disparaissant

complétement parmi le grand nombre de ceux qui refusaient d'appartenir et d'obéir à Jéhovah.

*b*) D'après le second point de vue, Israël est à envisager uniquement du côté de son activité théocratique pour faire triompher auprès de ses membres la cause du nom de Jéhovah et pour leur faire craindre, aimer et adorer de cœur et d'âme ce Maître céleste. Cette manière d'envisager Israël devra nous occuper de préférence, puisque c'est elle précisément qui domine dans les textes que nous avons à interpréter. Mais ce n'est pas l'activité théocratique développée au sein d'Israël dans les temps antérieurs à notre prophète, ou celle qui se manifesta à son époque sous ses yeux qu'il a proprement en vue de décrire dans És. XLII, 1-7; XLIX, 1-9. Il s'attache plutôt à la dépeindre dans le développement qu'elle atteindra dans les temps à venir, où elle ne consistera plus simplement à combattre le vice ou l'idolâtrie parmi la nation, mais où elle gagnera une étendue extraordinaire et embrassera d'un même coup une triple mission, à savoir: 1° de faire adopter la loi et le culte de Jéhovah aux nations païennes; 2° d'amener Israël à se repentir de ses péchés, de le conduire hors du pays de sa captivité et de le rétablir sur le sol de la patrie; 3° de fomenter une nouvelle alliance entre lui et Jéhovah, et de lui faire obtenir de la part de ce Dieu offensé le pardon de ses iniquités.

La définition à donner du serviteur de Jéhovah dans nos deux morceaux prophétiques pourra donc être formulée ainsi : *Israël envisagé sous le point de vue de son activité théocratique.*

En portant sa réflexion sur le fait que ce n'est pas Israël dans la totalité de ses membres, mais seulement

un nombre fort restreint de ces derniers, voire même à certaines époques des individus isolés qui ont exercé cette activité, on pourrait être tenté d'entendre sous le serviteur « la représentation concrète de l'activité théocratique déployée au sein du peuple israélite, » ou « l'ensemble des individus qui y ont pris part et qui y prendront part, » ou même, s'il y a lieu, « l'individu isolé qui s'en est chargé ou qui s'en chargera. » Mais, comme nous verrons par l'explication détaillée des textes, le point de vue du prophète qui dans nos deux morceaux ne cesse jamais d'être général et d'embrasser tout Israël, n'autorise pas une définition qui rend la pensée de notre écrivain sacré avec plus de précision et de netteté qu'elle n'a en réalité. Si nous voulons être l'interprète fidèle de cette pensée, notre tâche et notre devoir sera de lui laisser le vague avec lequel il a plû à son auteur de la présenter.

### 2. *Israël envisagé sous le point de vue de son activité théocratique* (*Israël théocratique*).

#### *a*) XLII, 1-7.

Comme le prophète se contente de désigner le sujet dont il s'apprête à peindre les traits par l'expression « mon serviteur » (v. 1), désignation d'un sens fort vague, puisque les sujets les plus divers pouvaient être appelés *serviteur de Jéhovah*, il suppose évidemment que le serviteur dont il veut parler, est connu d'avance de ses lecteurs, de sorte que même en se servant d'un langage si peu précis, il n'a pas à craindre une méprise de leur part. En effet, comme il les a entretenus au chapitre précédent (XLI, 8 et suiv.) du peuple

israélite en lui donnant le nom de *serviteur de Jéhovah*, ils sont préparés jusqu'à un certaint point à entendre nommer ainsi leur nation, et dès lors ils se trouveront sous le coup de la prévention que c'est de cette dernière qu'il est question en notre endroit[1].

Le v. 19 de notre chapitre[2] confirme d'une façon indubitable que notre discours traite du peuple israélite, car il y est désigné d'une manière trop frappante du nom de *serviteur de Jéhovah*, pour que nous ne soyons pas amenés à croire que le prophète y emploie cette dénomination en vue des paroles qui se trouvent à la tête du chapitre.

Mais remarquons une particularité dans les deux passages XLI, 8 et suiv. et XLII, 19 qui nous induisent à considérer le serviteur (XLII, 1 7) comme étant la nation israélite. C'est que dans pas un de ces deux passages le titre de *serviteur de Jéhovah* n'est donné à Israël tout à fait sérieusement, c'est-à-dire pour désigner son véritable être. Ce titre lui est donné (XLI, 8 et suiv.) dans le simple but de le consoler dans son affliction et de le rassurer en présence des grands événements politiques qui se préparent au cœur de l'Asie

[1] Si notre auteur avait eu réellement intention de dépeindre le Messie ou Fils de David que les prophètes antérieurs avaient annoncé à la nation, son langage serait très obscur, sinon incompréhensible: car comment ses compatriotes, en n'entendant qu'une désignation aussi vague et aussi indéterminée que celle de « serviteur de Jéhovah, » auraient-ils pu le comprendre et démêler de qui il leur parle si inopinément?

[2] XLII, 19: « Qui est aveugle, si ce n'est mon serviteur? qui est sourd comme mon messager que j'enverrai? Qui est aveugle comme celui qui est l'objet de ma faveur, et qui est aveugle comme le serviteur de Jéhovah? »

par suite des progrès rapides de Cyrus et qui lui inspirent de fortes craintes. Dans le passage XLII, 19, le nom de *serviteur de Jéhovah* doit uniquement rappeler à Israël ce qu'il devrait être, mais ce qu'il n'a jamais été et lui faire comprendre qu'au moment présent il n'est serviteur que de nom et nullement en vérité et de fait. (Malgré le ton de reproche et de réprobation qui domine en ce passage, il faut néanmoins reconnaître dans la dénomination de *serviteur de Jéhovah* et notamment dans celle de *mon messager que j'enverrai* une allusion à une tâche réservée à Israël pour un temps à venir, à une mission qui lui sera départie et qu'il devra remplir un jour.)

Mais XLII, 1-7 Israël est nommé *serviteur de Jéhovah* pour tout de bon, et ce titre y désigne son véritable être. Il y est dépeint comme un serviteur de Jéhovah en toute réalité et en toute vérité et menant à bonne fin, à une époque que le prophète semble se représenter comme rapprochée de la sienne, une grande œuvre de salut concernant et les nations païennes et la nation israélite. Puisque l'œuvre du serviteur concernera aussi la nation israélite, il devra en être distinct en quelque sorte. En effet, la nation israélite, à la prospérité spirituelle et temporelle de laquelle il consacrera ses travaux, est celle même que le prophète a présentement sous les yeux, la nation qui a rompu l'ancienne alliance par sa désobéissance à la loi divine et qui a été cruellement affligée par les maux de l'exil et de la captivité, fruit et châtiment de ses iniquités. C'est donc la nation israélite envisagée du côté de son idolâtrie et de ses péchés qui sera l'objet des travaux entrepris par le serviteur de Jéhovah. Ce dernier sera

donc Israël, envisagé sous le second des points de vue décrits ci-dessus, sous le point de vue de son activité théocratique ou bien Israël théocratique.

V. 1.

*Voici mon serviteur que je soutiendrai, mon élu que mon âme a pris en affection. J'ai mis mon esprit sur lui: il transmettra le droit aux nations.*

Moyennant le don de l'esprit divin, Israël théocratique sera doué de toutes les qualités et capacités requises pour bien s'acquitter de sa mission, qui en partie consistera à « transmettre aux nations païennes le droit, » c'est-à-dire la loi; avec la connaisssance de la loi il introduira parmi elles, comme il s'entend, le culte et l'adoration de Jéhovah. Enfin se réalisera la promesse faite et réitérée à plusieurs reprises aux patriarches Abraham, Isaac et Jacob que « par leur semence seront bénis tous les peuples de la terre. »

V. 2.

*Il ne criera point; il n'élèvera point sa voix et ne la fera point entendre dans les rues.*

Israël théocratique ne se présentera pas devant les nations païennes accompagné de l'appareil imposant du conquérant; ce ne sera pas par le cri de guerre, par le bruit des armes, par le tumulte des combats qu'il les convertira au culte de Jéhovah. Il convient au serviteur de Dieu d'annoncer simplement, modestement la vérité divine, de lui laisser exercer par elle-même sa puissance sur les âmes. Il nous est difficile de penser

que ce passage ne renferme que la remarque : le serviteur ne prêchera pas » (cf. Hahn). (Continuation du commentaire de Drechsler.) Si nous pressons ainsi la signification des mots, nous arriverons à la fin à nous représenter le serviteur de Jéhovah se tenant tout coi et n'osant souffler mot, ce qui serait un trait par trop bizarre. Notre verset à lui seul suffirait pour démontrer que le serviteur de Jéhovah n'est pas Cyrus, dont il est fait mention vers la fin du chapitre précédent (XLI, 25). Car, même en n'insistant pas sur la circonstance que le conquérant venu du fond de l'Asie n'a pas reçu jusque-là la dénomination de *serviteur de Jéhovah* et qu'il n'y aurait rien de plus étrange que de voir passer à lui, personnage païen, la mission particulièrement attachée au peuple israélite de porter le bonheur et le salut aux nations, il nous faudra toujours reconnaître l'impossibilité de concilier les traits sous lesquels est dépeint le guerrier aux armes irrésistibles, qui foule aux pieds peuples et souverains, avec le caractère doux et plein de mansuétude qui distingue le serviteur de Jéhovah.

## V. 3.

*Il ne brisera point le roseau froissé et il n'éteindra point le lumignon qui fume encore; c'est selon la vérité qu'il transmettra le droit.*

Qu'on se représente le nombre infini de croyances et de pratiques superstitieuses, de coutumes absurdes, barbares, sanglantes même que l'idolâtrie entraîne presque toujours à sa suite, les vices raffinés ou grossiers par lesquels elle corrompt et finit par affaiblir, surtout en Orient, même les nations les plus puissantes,

les plus intelligentes et les mieux douées, et l'on comprendra sans peine que notre prophète, pour dépeindre l'état moral et religieux des peuples païens, se soit servi des images de « roseau froissé » et de « lumignon prêt à s'éteindre. » C'est un fait certain que l'idolâtrie, principalement quand elle a le caractère fanatique, immoral et barbare qui distinguait le culte babylonien à l'époque de notre auteur, enlève à l'homme toute confiance, toute joie, tout véritable sentiment de bonheur; elle le rend l'esclave de craintes superstitieuses; elle ne lui permet pas de lever un œil serein ni au-dessus ni autour de lui, et, en le retenant dans l'erreur religieuse, la plus regrettable de toutes les erreurs, puisqu'elle imprime à la vie et à la pensée une direction entièrement fausse et vicieuse, elle éteint le feu de ses aspirations les plus nobles, obscurcit la lumière de sa conscience morale et tue ce qui dans l'homme le rapproche le plus de son divin créateur.

Sur le champ de bataille, le guerrier qui a terrassé son adversaire plus faible, l'achève en lui ôtant la vie. Mais Israël théocratique n'a pas reçu la mission de porter le coup de grâce aux nations païennes gémissant sous le joug de l'idolâtrie et sous le poids de l'abandon de Dieu. Sa tâche n'est pas de leur annoncer ou d'exécuter envers elles un jugement terrible et inexorable de Jéhovah offensé, mais de leur apporter la paix et le bonheur, de les retirer de leur misère spirituelle, de leur idolâtrie, de leur ignorance du vrai Dieu, de répandre au milieu d'elles la connaissance de Jéhovah et de sa loi, et cela, dit notre texte, « selon la vérité. » En effet, ce qui manquait aux nations païennes, c'était la connaissance de la vérité; leurs croyances religieuses

et les idées qu'elles s'étaient formées de la divinité, n'étaient qu'erreur et que mensonge. Ce dont elles avaient le plus besoin et le service le plus précieux à leur rendre, était de leur donner un enseignement religieux, «selon la vérité,» c'est-à-dire, basé uniquement sur la vérité, entièrement vrai et dénué de toute erreur.

V. 4.

*Il ne comptera aucune lassitude ni les plus grandes fatigues, qu'il n'ait établi le droit sur la terre, et les îles se soumettront avec empressement à sa loi.*

Mot à mot: «Il ne s'éteindra pas, et il ne sera pas brisé jusqu'au moment où il aura établi sur la terre le droit, et les îles seront dans l'attente de sa loi.»

Nous ne croyons pas être en droit de donner au mot תּוֹרָה un autre sens que celui qu'il a le plus souvent et qu'il a de la façon la plus évidente v. 21. Les îles, c'est-à-dire les peuples vivant aux extrémités de la terre, sont représentées, comme empressées de se soumettre à Israël théocratique, et comparées à des serviteurs d'un grand zèle qui non-seulement remplissent ponctuellement la tâche qu'on lui impose, mais sont constamment prêts et joyeux d'obéir à de nouveaux commandements de leur maître, et pour ainsi dire dans une attente perpétuelle de nouveaux ordres à recevoir, de nouveaux services à rendre, cf. XLIX, 7: «Les rois verront et ils se lèveront; quant aux princes, ils se prosterneront.»

Ces quatre premiers versets traitent exclusivement de la conversion des nations païennes, qui compose un côté de la mission du serviteur, et il n'y est fait aucune

mention du peuple israélite. Les paroles qui suivent et que l'introduction (v. 5) marque presque comme un nouveau discours prophétique, contiennent des indications sur la mission entière du serviteur, en tant qu'elle s'étendra et sur le peuple israélite et sur les nations païennes.

V. 5.

*Ainsi a dit le Dieu Jéhovah, qui a créé les cieux et les a déployés, qui a étendu la terre avec ce qu'elle produit, qui a donné la respiration au peuple qui la couvre et l'esprit à ceux qui foulent sa surface.*

En rappelant à ses compatriotes que Dieu est l'auteur du monde entier et le Créateur du genre humain, le prophète veut leur insinuer que la grande œuvre de salut, entreprise au nom de ce divin Maître par Israël théocratique, porte en elle toutes les garanties de succès.

V. 6.

*C'est moi Jéhovah qui t'ai appelé pour témoigner ma sincérité. Je te prendrai par la main et je te garderai. Je ferai de toi l'alliance du peuple, la lumière des nations.*

Le terme צֶדֶק signifie dans son acception première et originale: conformité avec la parole divine, soit avec la loi, soit avec les prophéties. Appliqué à Dieu, ce terme désigne ou bien sa *justice*, en tant qu'il se règle sur sa loi pour juger les hommes, pour récompenser les pieux et punir les méchants, ou bien sa *droiture* et sa *sincérité*, en tant qu'il ne manque jamais d'accomplir les

promesses et les menaces sorties immédiatement de sa bouche ou annoncées en son nom par les prophètes. Appliqué aux hommes, le mot désigne *la justice humaine*, c'est-à-dire une vie entièrement conforme aux règlements contenus dans la loi, ou bien *le salut*, un état prospère quelconque dans lequel Jéhovah place, conformément aux déterminations de la loi ou à celles contenues dans les prophéties, les hommes justes et ses serviteurs en général (par exemple Cyrus, XLI, 2). Mais la dernière signification de salut ou prospérité se rencontre aussi dans un sens tout à fait général, où il est difficile, sinon impossible, de démêler que cet état prospère repose sur les déterminations de la loi mosaïque ou sur des prophéties.

En notre passage il est faux de traduire: « Je t'ai appelé *à cause de ma justice*, » pour témoigner ma justice, parce que l'œuvre d'Israël théocratique est une manifestation non pas de la justice de Jéhovah, mais de sa miséricorde. De nos jours on traduit généralement ainsi qu'il suit : « Je t'ai appelé (de manière que tu te trouves) *dans un état de prospérité, de réussite, de salut;* » en t'appelant à l'accomplissement de ta tâche, je te prépare un succès complet. Il n'y aurait rien à redire à cette explication, n'était la difficulté, et l'embarras de rendre la préposition בְּ. Cet embarras n'existe pas, dès que nous entendons le mot צֶדֶק dans le sens de « sincérité ou droiture divine » et que nous traduisons ainsi: « je t'ai appelé *à cause de la sincérité divine*, » ce qui revient à dire: « à cause de ma sincérité, pour témoigner ma sincérité » dans l'accomplissement de mes promesses. Les prophéties auxquelles il est fait allusion et qui trouveront leur réalisation

dans l'œuvre d'Israël théocratique, sont en premier lieu l'antique promesse divine faite aux patriarches que « par leur descendance seront bénies toutes les nations de la terre » (Gen. XII, 3; 22, 18 etc.), et en second lieu les discours des prophètes qui traitent de la conversion des nations païennes dans les temps messianiques et d'un retour en grâce du peuple israélite auprès de Jéhovah après les temps de châtiment et d'expiation (par exemple, És. XI, 10; XIX, 23, 25).

Deux considérations doivent relever le courage et la confiance d'Israël théocratique dans sa tâche étendue et difficile. Tout d'abord ce n'est pas un roi humain, un chétif mortel portant une couronne terrestre, mais bien le Dieu même de l'éternité qui l'a pris à son service (« C'est moi Jéhovah qui... »), et en second lieu c'est sur la sincérité de ce même Dieu que repose l'accomplissement des promesses divines touchant le salut tant du genre humain en général que de la nation israélite en particulier (« pour témoigner ma sincérité »).

Le serviteur est appelé à être « l'alliance du peuple. » Il est ici de la plus haute importance de déterminer exactement la signification du mot עַם. Le lecteur pourrait être tenté de prendre ce terme dans le sens qu'il a v. 5, où il désigne le genre humain tout entier, le peuple israélite aussi bien que les nations païennes. Mais plusieurs raisons s'opposent à cette interprétation et nous obligent de voir dans « le peuple » dont le serviteur est appelé à être « l'alliance, » le peuple israélite :

*a*) Le mot עַם, comme désignant d'habitude *un peuple avec lequel Dieu se trouve en rapport*, pouvait être em-

ployé v. 4 pour désigner le genre humain tout entier, parce que tous les hommes, même les païens idolâtres, se trouvent en rapport avec Dieu, en tant qu'ils sont ses créatures et qu'ils ont reçu l'existence de ses mains. Mais en notre passage le point de vue de la création est entièrement écarté, et hors du point de vue de la création, les nations de la terre sont généralement considérées dans l'Ancien Testament comme des גּוֹיִם, c'est-à-dire des nations abandonnées et rejetées à cause de leur idolâtrie par le vrai Dieu et n'ayant aucun rapport avec lui. Il n'y a d'exception que la seule nation israélite, qui a été depuis les premiers moments de son existence un עָם, un peuple en relation avec Dieu, pratiquant le culte et l'adoration de Jéhovah, et l'usage a si bien consacré cette dénomination en sa faveur, que notre prophète l'emploie en notre passage, quoique la nation israélite, exilée par suite du châtiment divin sur une terre étrangère, ne soit plus à vrai dire un עָם, un peuple avec lequel Dieu entretient des rapports.

*b*) Notre explication du terme עָם se trouve confirmée par les paroles XLIX, 8 et suiv. : « Je ferai de toi l'alliance du peuple, afin que tu relèves le pays..., que tu dises aux captifs : Sortez ! »

En cet endroit il est évidemment question du peuple israélite que le serviteur a pour tâche de ramener de la terre de l'exil et de rétablir dans le pays où ont vécu ses pères. Il n'est pas admissible que la dénomination *alliance du peuple* soit employée dans une autre signification au XLIX^e^ chapitre qu'au XLII^e^, parce que nous rencontrons également dans le XLIX^e^ chapitre (v. 6) le second titre du serviteur, celui de *lumière des nations* (cf. XLII, 6). Cette double dénomination de

*alliance du peuple* et de *lumière des nations* est une preuve presque suffisante que le prophète, en écrivant le XLIX^e^ chapitre, a eu en vue le XLII^e^, et que dans l'un et dans l'autre il ne parle pas de deux serviteurs de Jéhovah distincts, mais d'un seul et même serviteur.

## V. 7.

*Afin que tu ouvres les yeux des aveugles, que tu conduises hors du lieu de sa détention le captif, et hors de la prison ceux qui habitent dans les ténèbres.*

Ce verset explique dans la première partie la dénomination de *lumière des nations* (v. 6) et dans la seconde partie la dénomination de *alliance du peuple* (*ibid.*). Le serviteur sera la lumière des nations païennes en tant qu'il ouvrira leurs yeux obscurcis par les ténèbres de l'idolâtrie à la lumière de la connaissance du vrai Dieu et de sa loi. Il sera l'alliance du peuple, en tant qu'à l'exemple de Moïse, qui reconduisit autrefois la nation israélite hors de l'Égypte, où elle souffrait l'oppression, Israël théocratique la ramènera hors des terres de l'empire babylonien, où elle vit en ce moment dans l'exil et dans l'asservissement.

Il ne peut pas être question en notre verset de la guérison de véritables aveugles, puisqu'aux vv. 16, 18, 19 le mot *aveugle* marque indubitablement une disposition morale vicieuse et aucunement la perte de la vue proprement dite. Par contre « la prison » et les « ténèbres » ne désignent pas une infirmité morale, puisque partout ailleurs chez notre prophète ces expressions font allusion à l'exil babylonien (cf. v. 22; XLIX, 8-9).

Il ne faut cependant pas les entendre dans leur sens

le plus exact, car selon les données historiques que nous fournit entre autres le prophète Ézéchiel, les Israélites exilés en Mésopotamie vivaient réunis en communautés et jouissaient d'une liberté restreinte; ce qui d'ailleurs n'exclut pas qu'ils aient eu pleine raison de considérer comme une vie dans les fers et au fond des cachots les jours qu'ils étaient contraints de passer sur la terre étrangère, et que leur situation ne fût fort triste, fort malheureuse et pleine d'amertume pour les hommes d'une nation aussi vivement attachée à son indépendance nationale et remplie d'un aussi grand amour pour le pays où avaient vécu ses ancêtres et où s'élevait, sur la colline de Sion, Jérusalem, la cité sainte (cf. Ps. 137).

*b) XLIX, 1-9.*

Comme nous n'avons aucun indice qui nous permette de conclure que le prophète veuille rapporter les paroles d'un autre, nous devons admettre que c'est lui-même qui parle en cet endroit.

Les quelques exégètes qui y voient encore un discours mis dans la bouche du Messie, se trouvent dans l'impossibilité de donner une explication satisfaisante de la forme dans laquelle est composé notre morceau, où, avec leur hypothèse, le sujet parlant (le Messie), sans avoir été annoncé ou introduit d'aucune manière par l'auteur, prendrait subitement la parole de la façon dont proprement l'auteur seul peut la prendre et dont le lecteur croira nécessairement que c'est l'auteur qui l a prise. Ils sont obligés d'admettre en faveur de notre discours une forme de composition sans exemple dans l'Ancien Testament, une sorte de disposition dramatique fort invraisemblable et de plus très-nuisible à la

clarté du discours, puisque le lecteur est forcément induit à croire qu'il a des paroles du prophète sous les yeux et qu'il doit pourtant deviner qu'elles ne sont pas du prophète, mais du Messie. Ce serait une énigme impossible à résoudre.

Mais si nous admettons que l'auteur prononce ce discours *en son propre nom*, et qu'il y donne un exposé de sa vocation particulière de prophète, nous découvrons des inconvénients qui nous embarrassent considérablement :

La mission individuelle de notre prophète est certes belle et glorieuse; elle consiste « à savoir relever par ses discours celui qui est abattu » (L, 4), à annoncer de la part de Jéhovah à ses compatriotes bannis et exilés la fin prochaine de leur captivité, et à changer ainsi l'affliction et la tristesse qui les accable en ravissement et en allégresse (LXI, 1-3). De plus, sa conduite admirable jette en ces temps sombres le plus pur éclat : en se reposant complétement sur le Maître qui l'envoie, il continue son œuvre de consolation au milieu des traitements les plus injurieux, et opprobres, souffrances, douleurs ne le déconcertent pas (L, 5-9; LVII, 4). Sa confiance en Jéhovah est si grande qu'il s'offre comme garant de la vérité des prédictions faites sur l'ordre et au nom de ce Maître céleste et qu'il est prêt à en subir la peine, si les événements devaient dévoiler et mettre à nu la fausseté de ses paroles (XLVIII, 16); mais il porte en lui la conviction certaine que tout ce que le Tout-Puissant promet, il sait aussi le mener glorieusement à sa fin (XLIV, 26)[1].

[1] « Lui (Jéhovah) qui accomplit la parole de son serviteur, et qui mettra à exécution le conseil de ses messagers. » « Son serviteur »

Dans tous ces passages, ce que le prophète affirme de lui-même est simple, clair, naturel : pourquoi en notre morceau, s'il y parlait également en son propre nom, en devrait-il être autrement et aurions-nous sous les yeux un discours respirant l'emphase et l'exagération ? Car si notre auteur parlait ici en son propre nom, il semblerait vouloir opérer à lui seul la conversion morale (v. 5) et le rétablissement temporel (v. 6, 8, 9) du peuple israélite et à lui seul vouloir faire adopter le culte de Jéhovah aux nations païennes, même à celles qui habitent aux confins extrêmes de la terre (v. 6). Et cependant il existe encore d'autres prophètes qui, comme lui, reçoivent des messages et des révélations de Jéhovah pour les annoncer ensuite à leurs compatriotes (XLIV, 26) et qui certes ne seront pas moins fidèles que lui ni moins zélés pour la cause de leur divin Maître. Ensuite, sans parler de la dénomination de : *Israël* (v. 3), qui étant donnée au prophète serait franchement inexplicable, il semblerait attendre pour sa personne, à l'exclusion des autres prophètes qui ont cependant même charge et même rang que lui, qu'un jour les rois et les princes se prosternassent à ses pieds et lui prêtassent hommage comme à leur souverain (v. 7). En un mot le rôle que notre auteur se serait at-

est notre prophète, « ses messagers » sont les autres prophètes contemporains. Pour se convaincre de la justesse de cette explication, on n'a qu'à rapprocher de ce verset les deux précédents (v. 24-25), et l'on remarquera aussitôt que l'auteur compare les faux prophètes sous le nom de « menteurs, devins, sages » avec les vrais prophètes (« ses serviteurs, ses messagers ») : La marche des événements, qui se trouve entre les mains de Jéhovah, couvrira de confusion les premiers, puisque la fausseté de leurs discours sera étalée aux yeux du monde entier; mais les paroles des vrais prophètes se trouveront confirmées d'une façon admirable.

tribué jurerait au plus possible avec la vocation d'un simple prophète, qui n'a de tout temps consisté qu'à être l'humble interprète de la volonté et des desseins de Jéhovah auprès de la génération contemporaine.

Comme ce sont donc des difficultés très-grandes qui s'opposent à ce que le prophète parle en son propre nom ou de lui-même en particulier, nous dirons qu'il parle *au nom et à la place du peuple israélite.* Ce qui nous fait penser au peuple israélite, est la dénomination de « Israël » donnée au sujet qui prononce notre discours et la circonstance qu'il porte trois titres employés déjà pour désigner le sujet du morceau XLII, 1-7, que nous avons reconnu être précisément le peuple israélite, savoir : « serviteur de Jéhovah, lumière des nations, alliance du peuple. » A l'appui de notre assertion viennent s'ajouter les épithètes données à Jéhovah de « rédempteur d'*Israël* » et de « saint d'*Israël* (v. 7), et une foule de passages répandus dans tout le livre de notre prophète, qui se rapportent le plus clairement au peuple israélite et contiennent des traits analogues à ceux qui, en notre morceau, servent à dépeindre le *serviteur.* Ces traits sont : l'élection de la nation par Jéhovah dès le premier moment de son existence, son état actuel d'opprobres et de souffrances, son élévation future au-dessus des rois et des peuples de la terre. Mais puisque *le serviteur de Jéhovah* est dépeint comme ayant fait dans les temps passés de grands efforts pour transformer la nation israélite en un peuple saint et dévoué entièrement à son Souverain céleste, et qu'il doit mener à bout dans les temps à venir en faveur de la nation une grande œuvre de salut et de délivrance, comme par conséquent le serviteur représente le mou-

vement théocratique qui s'est manifesté dans les temps passés au sein d'Israël d'une manière non interrompue, et qui se prolongera dans une mesure beaucoup plus vaste à une époque future, nous admettons qu'il est entièrement identique avec *le serviteur,* XLII, 1-7, c'est-à-dire, *le peuple israélite envisagé sous le point de vue de son activité théocratique.* Il nous semble que si l'on adopte ce mode d'interprétation, notre discours s'explique le plus commodément, et que les difficultés qu'il présente, s'aplanissent avec le moins de peine.

C'est d'ailleurs à juste titre que le prophète prend la parole au nom ou à la place d'Israël, considéré du côté de ses travaux théocratiques, et qu'il s'identifie avec lui, car il en fait partie, il est un des individus qui le composent, et ce qui touche et intéresse le tout ou l'ensemble, touche et intéresse également les individus. Si le prophète n'accomplit pas lui-même la mission d'Israël théocratique dans toute son étendue (convertir, ramener, rétablir le peuple israélite, fomenter une alliance entre lui et Jéhovah, apporter la lumière, la vérité, le bonheur, le salut à toutes les nations de la terre, même aux plus éloignées), il en accomplit du moins la part restreinte que Jéhovah lui a assignée; s'il n'a pas été envoyé auprès des nations païennes pour leur faire connaître le vrai Dieu qui a nom Jéhovah, il travaille du moins avec les autres prophètes contemporains à consoler et à ramener sur le droit chemin ses compatriotes malheureux et néanmoins rebelles à leur Dieu, et à les préparer à la grande époque de salut qui s'annonce. Il ne cherche pas à échapper aux souffrances, injures et ignominies qui accablent de leur poids Israël théocratique : il en prend et il en subit

courageusement et patiemment, comme nous l'avons vu plus haut, le lot qui lui revient. Les sentiments de confiance en Jéhovah qui animent Israël théocratique (v. 4) se rencontrent dans toute leur vivacité chez notre prophète, et quant à l'élévation future d'Israël théocratique au-dessus des rois et des princes, le prophète en devra-t-il être exclu? ne pourra-t-il pas aussi se l'attribuer et l'espérer, non pas d'une manière exclusive pour lui seul et dans toute son étendue et tout son éclat, mais selon la modeste part qui lui en est due? C'est ainsi que nous nous expliquons comment le prophète peut parler à la place et au nom d'Israël théocratique, et s'identifier avec lui. Cette manière d'écrire est à peu près étrangère à notre littérature occidentale, plus rassise et moins sujette aux coups d'une imagination ardente que la littérature orientale; elle est, il faut le dire, même rare dans les écrits de l'Ancien Testament; cependant elle se rencontre une seconde fois chez notre auteur, au passage LXI, 10, où c'est encore le prophète qui s'identifie avec le peuple israélite, et qui proclame en sa place les louanges qu'Israël est censé adresser à Jéhovah au jour de sa délivrance et de son relèvement: «Je me réjouis en Jéhovah; mon âme s'égaie en mon Dieu, car il me revêt des vêtements du salut, il me couvre du manteau de la prospérité etc. »

V. 1.

*Iles, écoutez-moi, et vous, peuples éloignés, soyez attentifs. Jéhovah m'a appelé dès ma naissance, dès le ventre de ma mère il a prononcé mon nom.*

Le moment étant rapproché où le peuple israélite ne renfermera plus dans sa sphère particulière d'une ma-

nière exclusive ses travaux pour faire reconnaître Jéhovah et sa loi, où il ne les dirigera plus uniquement du côté de ses propres membres, mais où il les étendra sur l'humanité entière jusqu'aux nations les plus éloignées («les îles»), où en un mot se réalisera la promesse divine tant de fois réitérée aux patriarches que «par leur semence seront bénis tous les peuples de la terre,» c'est en présence des derniers qu'Israël élève la voix pour se faire connaître à eux comme la nation élue par Jéhovah, et prise à son service dès le premier moment de son existence. Cette qualité de serviteur de Jéhovah «dès sa naissance,» Israël la fait valoir dans notre fiction comme une prérogative de poids qui lui donne un certain droit sur les nations, et qui l'autorise à réclamer d'elles une attention respectueuse pour les paroles qu'il leur va dire.

Des expressions analogues aux nôtres, et servant à rappeler le choix que fit Jéhovah du peuple israélite, se rencontrent assez souvent chez notre auteur, cf. XLI, 8-9 : «Israël, mon serviteur... que j'ai élu,... je t'ai appelé des confins de la terre;» XLIII, 10: «mon serviteur que j'ai élu;» XLIV, 2 : «Ainsi a dit Jéhovah, qui t'a fait et qui t'a formé dès ta naissance etc.»

V. 2.

*Il a fait de ma bouche une épée aiguë : il m'a couvert de l'ombre de sa main. Et il a fait de moi une flèche bien polie : il m'a tenu serré dans son carquois.*

Par la connaissance du Dieu véritable et de sa loi, que le peuple israélite a reçue au temps de son élection comme un dépôt sacré, Jéhovah l'a rendu apte à

convertir les peuples païens et à les ramener à son adoration. Cette conversion des peuples, l'auteur se la représente comme un combat spirituel que leur livrera Jéhovah et où Israël sera le glaive au moyen duquel il vaincra ceux qui ne reconnaissent pas encore sa souveraineté et la flèche qu'il décochera contre ceux qu'il veut réduire à son obéissance. Ce qui, en d'autres termes et en remarquant que le prophète insiste particulièrement sur la bonté de l'arme maniée par Jéhovah, signifie qu'au jour où Israël exécutera le rôle qui lui est confié de convertir les païens, il y réussira pleinement. Mais jusqu'au temps de notre prophète, Dieu l'a pour ainsi dire tenu en réserve et dans l'ombre, et ne lui a pas permis d'entrer en lice dans ce genre de combat nouveau avec les nations. En effet, jusqu'à l'époque de l'exil babylonien, l'histoire ne fait aucune mention d'essais ou d'efforts qu'aurait faits la nation israélite pour convertir et pour ramener au culte de Jéhovah les peuples étrangers.

Nous rencontrons des paroles d'une ressemblance frappante d'avec les nôtres, LI, 16 : « J'ai mis mes paroles dans ta bouche et je t'ai couvert de l'ombre de ma main, afin que j'établisse les cieux et que je fonde la terre et que je dise à Sion : C'est toi qui es mon peuple. » On n'a qu'à relire les versets précédents, qui traitent du peuple israélite, pour se convaincre qu'il en est également traité dans ces paroles que nous comprenons ainsi qu'il suit : « Je t'ai confié, ô mon peuple, ma loi ; je t'ai révélé ma volonté et mes desseins, afin que tu les proclames à la face des peuples ; je t'ai conservé et protégé jusqu'à ce jour, afin que tu accomplisses au temps marqué ta mission de prédicateur

des nations et qu'ainsi, après que par ta prédication l'humanité entière aura été préparée aux temps de salut futurs, je puisse mettre le sceau à ton œuvre, en établissant définitivement mon règne parmi les hommes, en créant une nouvelle terre, un nouveau ciel, en me manifestant à mon peuple élu comme son roi et en m'unissant à lui visiblement et pour toute éternité.» Selon LIX, 21, le peuple israélite dans l'ère de prospérité future sera appelé, comme à une charge distinctive et permanente, à enseigner aux peuples la loi et la connaissance de Jéhovah : « Et pour moi, voici mon alliance avec eux, a dit Jéhovah : (Elle consistera en) mon esprit qui est sur toi et (en) mes paroles que j'ai mises dans ta bouche et qui ne sortiront point de ta bouche ni de la bouche de ta postérité... dès maintenant et en toute éternité. »

V. 3.

*Et il m'a dit : Tu es mon serviteur, toi Israël, en qui je me glorifierai.*

Évidemment ces paroles sont une allusion à la formation de l'ancienne alliance au pied du mont Sinaï. C'est en ce jour solennel que Jéhovah adopta le peuple israélite comme son serviteur et qu'il le destina à rehausser la gloire de son nom. Israël pouvait servir à la gloire de Jéhovah, ou bien en ce que, quand des dangers le menaçaient ou que des malheurs le frappaient, il lui fournissait l'occasion de se manifester dans sa gloire et dans sa puissance, ou bien en ce que le peuple lui-même travaillât à observer pieusement les commandements divins et à offrir le spectacle d'une nation

sainte et entièrement dévouée à son Dieu. C'est dans ce second sens d'une glorification de Jéhovah, résultant d'une obéissance active à la loi divine de la part du peuple israélite, qu'il faut interpréter de préférence nos paroles, à cause du contexte qui présente pour ainsi dire le tableau de l'activité théocratique de la nation et des travaux qu'elle a exécutés et qu'elle est appelée à exécuter dans la suite au service de son Souverain céleste. C'est par contre la première acception d'après laquelle Israël peut contribuer passivement à la glorification de Jéhovah, en ce qu'il lui fournit simplement les occasions de dévoiler la puissance de son bras, qui prédomine, XLIV, 23 : « Cieux, réjouissez-vous... car Jéhovah délivre Jacob et *il se glorifie en Israël.* »

## V. 4.

*Et moi j'ai dit : Vainement je me suis fatigué, sans fruit et inutilement j'ai épuisé ma force ; quoi qu'il advienne, mon droit est auprès de Jéhovah, et mon salaire est auprès de mon Dieu.*

Mais, après un si long temps écoulé depuis la conclusion de l'alliance entre Jéhovah et son peuple, celui-ci est contraint d'avouer qu'il n'a aucunement répondu à ce que son Roi céleste attendait et demandait de lui : il a, il est vrai, fait tous les efforts pour rappeler à Jéhovah ses membres perdus sur le chemin du péché et de l'idolâtrie, mais sans parvenir à opérer leur conversion et à remplir leur âme d'un zèle vivace à glorifier Dieu par leur conduite. Il s'est fatigué à faire observer dans son sein les commandements divins et à se

transformer en nation véritablement sainte et servant son Dieu de cœur et d'âme : ses travaux dans cette direction n'ont obtenu aucun résultat, et à l'heure qu'il est, Israël[1] est plus éloigné que jamais de présenter le spectacle d'un peuple entièrement dévoué à son divin Maître, et plus que jamais l'idolâtrie et les vices de toutes sortes et tout ce qui est en horreur à Jéhovah infecte ses mœurs, sa conduite et ses actions. Le livre même de notre prophète fourmille de passages pouvant servir de preuves en faveur de cette assertion (cf. XLII, 19 et suiv.). Selon XLVIII, 1-5, Israël « jure par le nom de Jéhovah, » et cependant il est tout disposé à affirmer que ses idoles ordonnent la suite des événements qui ont lieu, et les malheurs de l'exil n'ont pas abouti à le corriger (*ibid.* v. 10). Une preuve indirecte qu'Israël a dû être plongé bien avant dans le culte des idoles, ce sont les assurances à chaque instant renouvelées que Jéhovah est le créateur du monde et qu'il n'y a point de Dieu en dehors de lui (par exemple, LXVIII, 12). Ces assertions ne sont nullement un simple ornement de langage, un embellissement oratoire chez notre prophète; au contraire, vis-à-vis d'auditeurs pour lesquels l'unité de Dieu était un point douteux, sinon même nié catégoriquement, elles gagnent de l'importance et paraissent faites fort à propos. LVI, 10-12 se trouve la peinture de la rapacité, de la négligence et des plaisirs honteux de ceux qui devaient veiller au bien-être de la nation, et il est dit LVII, 1-2, que les

[1] Ne perdons pas de vue que ce n'est pas Israël couvert de péchés et adonné un culte des faux dieux qui a la parole en notre morceau, mais bien Israël en tant qu'il s'efforce de contribuer à la gloire du nom de Jéhovah.

hommes de bien ne trouvent d'asile contre les persécutions que dans leur tombe après qu'ils ont succombé ; et au même chapitre (v. 3 et suiv.) est décrite dans des termes non voilés l'idolâtrie des Israélites avec ses pratiques sanglantes et barbares, avec ses scènes voluptueuses et son fanatisme porté jusqu'à l'exaltation. Le prophète Ézéchiel rapporte également que les exilés établis sur les bords du fleuve Chabor, en Mésopotamie, au milieu desquels il demeurait, adoraient les dieux de Babylone et même leur sacrifiaient leurs propres enfants (XX, 30 et suiv.). Israël théocratique ne peut donc que confesser humblement en notre passage que tous ses efforts à rendre le nom de Jéhovah glorieux et adorable n'ont abouti à rien. Mais néanmoins il vit dans la confiance pleine et entière que Jéhovah lui tiendra compte de ses efforts, quoiqu'ils aient été sans résultat, et qu'il ne manquera pas de l'en récompenser (« mon droit » est synonyme de « mon salaire »). Cette confiance inébranlable en Dieu au sein du peuple israélite se retrouve dans les écrits de tous les prophètes, et les prophètes ne sont-ils pas le noyau d'Israël théocratique, les principaux représentants de ses travaux entrepris pour la gloire du nom de Jéhovah ?

## V. 5-6.

*Et maintenant a dit Jéhovah, qui m'a formé dès ma naissance à son serviteur pour ramener Jacob auprès de lui et Israël qui ne doit pas être emporté, et je suis fort estimé aux yeux de Jéhovah et mon Dieu est ma force, — v. 6 il a dit : C'est trop peu que tu ne sois que mon serviteur pour rétablir les tribus de Jacob et pour ramener les restes d'Israël : j'ai fait de toi la lumière des nations, pour que tu sois mon salut jusqu'au bout de la terre.*

Jusqu'à « maintenant[1] » c'est-à-dire jusqu'à l'époque de notre prophète, la tâche d'Israël théocratique a uniquement consisté à convertir et à rappeler sur le droit chemin la nation perdue sur les sentiers du péché et adonnée à l'idolâtrie. En outre, il est appelé au moment présent à la ramener dans son pays et à l'y rétablir. Mais sous peu il ira étendre les travaux entrepris pour la gloire de Jéhovah hors de la sphère restreinte de la nation israélite sur tous les peuples de la terre : il leur apportera de la part de Jéhovah « le salut ; » en les amenant à abandonner le culte des faux dieux pour pratiquer celui du Dieu véritable, il les *sauvera* du jugement que Jéhovah est en mesure d'exercer contre les idoles et leurs adorateurs. A travers tout son livre, notre prophète ne cesse de répéter que ceux qui placent leur confiance dans les idoles seront couverts de confusion et périront par l'effet de la colère divine, et que ceux qui se convertiront seront sauvés du coup du châtiment

[1] Il est à peu près impossible, si l'on voit dans le serviteur de Jéhovah le Messie, de donner de ce terme « maintenant » une explication suffisante.

qui les frapperait immanquablement, cf. XLV, 22: « Regardez vers moi (c'est-à-dire convertissez-vous à moi) et *laissez-vous sauver*, tous les bouts de la terre, car moi je suis Dieu, et il n'y en a point d'autre. »

Selon v. 5 la tâche du *serviteur* auprès du peuple israélite consiste « à le ramener auprès de Jéhovah » ou à le convertir, à opérer en lui un changement moral. Selon v. 6, au contraire, il a pour tâche de « rétablir les tribus de Jacob et de ramener les restes d'Israël, » ce qui ne constitue plus une conversion morale, mais un changement de l'état temporel ou matériel de la nation. Cependant ces deux idées d'une conversion morale et d'un rétablissement temporel du peuple israélite par le moyen du serviteur ne s'excluent et ne se contredisent point, mais elles se complètent réciproquement. La cause qui a fait perdre au peuple le sol de la patrie et la liberté a été sa désobéissance aux commandements divins, ses nombreux péchés, son idolâtrie; tant que cette cause dure, tant que le peuple persiste dans ses iniquités, les effets, les malheurs de la servitude et de la captivité dureront. Mais qu'Israël se repente de ses péchés et revienne à l'obéissance à son divin Maître, et incontinent les portes de la captivité s'ouvriront et tout obstacle au retour dans sa patrie sera enlevé. Le serviteur ne peut donc pas convertir le peuple, sans lui procurer en même temps la liberté ou la faculté de retourner dans son pays, et il ne peut pas le ramener sans avoir d'abord obtenu sa conversion. La conversion sera la condition nécessaire du retour, et ce retour sera la suite certaine de la conversion[1].

[1] Grand et sublime conflit qui a lieu dans la pensée du prophète entre les deux puissances représentées par les idées d'Israël théocra

La grande marque de faveur et de confiance que donne Jéhovah au serviteur en le chargeant de la mission de convertir les nations païennes, lui fait jeter l'exclamation : « je suis fort estimé aux yeux de Jéhovah et mon Dieu est ma force, » parole admirable par les sentiments de foi puissante, de reconnaissance et d'humilité qu'elle respire. Le serviteur reconnaît comme un honneur extraordinaire que lui fait son Maître céleste de l'appeler à une activité qui ne connaît de bornes que celles de la terre elle-même. Mais il sent en même temps sa propre faiblesse et son insuffisance, les périls qui l'entourent, les obstacles qui se présenteront; il sent que par lui seul il ne peut rien faire; en cela semblable au premier Ésaïe et à Jérémie au moment où ils reçurent leur vocation de prophètes, dont l'un exprima sa faiblesse en ces termes : « Je suis un homme aux lèvres impures, » et dont l'autre fit l'humble aveu : « Je ne suis qu'un jeune homme. » Mais le serviteur sait « que son Dieu sera sa force; » son Dieu le protégera et le conservera dans les dangers qu'il courra, son Dieu lui fera don de son esprit et lui communiquera par le moyen de cet esprit sagesse, courage, patience, résignation (cf. XLII, 1). Ces paroles, qui sortent de la bouche d'Israël théocratique, on peut dire qu'elles partent en même temps du cœur de notre prophète, qui, au milieu des plus grandes souffrances et dans les dangers qui menaçaient jusqu'à sa vie, éprouvait puissamment l'effet de la protection divine et s'en remettait en toutes choses à la volonté de Jéhovah. Il s'en ressent aussi pour sa part de l'honneur que Jéhovah fait à Israël théocratique

tique et d'Israël idolâtre, pécheur et subissant la peine de ses iniquités !

en le destinant à l'œuvre magnifique de convertir les nations, quoique lui-même ne puisse pas espérer d'y travailler et qu'il n'y ait jamais travaillé.

## V. 7.

*Ainsi a dit Jéhovah le rédempteur et le saint d'Israël à celui qu'on méprise du fond de l'âme, qui est un objet de dégoût pour la gent païenne, à l'esclave des tyrans : « Les rois verront et ils se lèveront, et quant aux princes, ils se prosterneront à cause de Jéhovah qui est fidèle et du saint d'Israël qui t'a élu. »*

Le prophète n'ajoute jamais au nom de Jéhovah une épithète ou une dénomination pour le seul ornement du discours, mais toujours dans un but marqué et précis qui se laisse deviner à première vue. Mais en notre passage nous aurions la plus grande peine de nous expliquer la présence des dénominations de « rédempteur et de saint d'Israël, » si nous admettions que le serviteur de Jéhovah est soit le Messie, soit le prophète. Par contre, si nous entendons sous le serviteur le peuple israélite, tout devient clair et le prophète, non moins ici que partout ailleurs, nous apparaît comme un écrivain sachant parfaitement et fort à propos choisir ses expressions. En voulant faire la peinture de la grandeur future du peuple israélite après son triste état dans le moment présent, il ne pouvait pas désigner avec plus de bonheur Jéhovah qu'en le nommant « le libérateur et le saint d'Israël. » Nous pouvons donc invoquer à juste titre ces deux dénominations données en notre endroit à Jéhovah comme

une indication non équivoque de l'identité du serviteur avec la nation israélite.

Ce qui importe avant toutes choses à cette dernière, qui, selon les traits sous lesquels l'auteur la représente, est en butte au mépris le plus prononcé, aux insultes les plus dures, aux coups d'une tyrannie sans merci de la part de ses superbes vainqueurs, c'est que Jéhovah se manifeste efficacement comme son « rédempteur » ou libérateur et comme son « saint, » c'est-à-dire comme le Dieu qui lui appartient en propre et qui prend un soin particulier de ses intérêts et de ses besoins; en d'autres mots qu'il mette fin à sa captivité. Le livre de notre prophète renferme d'autres descriptions des malheurs du peuple dans l'exil, qui ne le cèdent en rien à celle que nous avons sous les yeux : XLI, 14 il est appelé « vermisseau, » XLII, 22 « une nation rançonnée, pillée, liée dans des trous, ensevelie dans des prisons » (comp. notre explication de XLII, 7); selon XLVII, 6, Babylone n'a connu aucune pitié à son égard et même le vieillard débile par l'âge, elle l'a écrasé sous son joug trop lourd etc.

Mais le jour arrivera où éclatera en faveur de son peuple la puissance de Jéhovah, qui est « fidèle » à son égard et qui ne faiblit point dans l'affection qu'il lui a vouée dans les temps anciens, et alors en considération de ce protecteur tout puissant, les rois et les princes même se hâteront de témoigner leur respect et leur soumission à la nation qui a le privilége d'être son serviteur, cf. XLIX, 23 : « Les rois et leurs princesses... la face contre terre, se prosterneront devant toi (c'est-à-dire Israël), et ils lècheront la poussière de tes pieds; » LX, 14 : « Ils viendront vers toi (Israël) dans une atti-

tude courbée, les fils de tes oppresseurs, et ils se prosterneront à la plante de tes pieds, tous ceux qui t'insultaient. »

## V. 8-9.

*Ainsi a dit Jéhovah : « Je t'exauce au temps de ma faveur et je te viens en aide au jour du salut. Je te garderai et je ferai de toi l'alliance du peuple, pour que tu rétablisses le pays, pour que tu partages les héritages abandonnés, que tu dises aux captifs : « Sortez, » à ceux qui sont dans l'obscurité : « Vous êtes libres... »*

Israël théocratique avait adressé à Jéhovah d'ardentes et de fréquentes prières pour qu'il mît fin aux souffrances et à l'abaissement de son peuple[1]. Jéhovah lui promet ici de l'exaucer en son temps. C'est Israël théocratique lui-même qui est appelé à exécuter les desseins de salut et de délivrance que Jéhovah a formés en faveur de sa nation : lui Israël théocratique, après que l'ancienne alliance a été rompue, il en cimentera une nouvelle. A l'exemple de Moïse, il ramènera les tribus hors de la terre de l'exil et, à l'exemple de Josué, il les reconduira dans le pays que Jéhovah leur a donné comme propriété : il leur en distribuera le sol et les y rétablira.

[1] Ce sont principalement les prophètes qui ont fait monter au trône de Jéhovah d'incessantes supplications pour obtenir le relèvement et le rétablissement du peuple israélite : LXII, 6-7 : « Sur tes murailles, Jérusalem, j'ordonne (moi le prophète) des gardes ; ils ne se tairont point, ni le jour ni la nuit : « Vous qui faites ressouvenir Jéhovah, ne vous donnez point de repos. Et ne lui donnez point de repos jusqu'à ce qu'il rétablisse Jérusalem, et qu'il le rende splendide sur la terre. »

*Note.* Si, après avoir lu notre explication des morceaux Ésaïe XLII, 1-7; XLIX, 1-9, nos honorables lecteurs trouvent que nous ne leur avons pas donné une idée nette et claire du serviteur de Jéhovah et que nous n'avons pas évité une certaine obscurité en ce qui le concerne, nous avouons sans peine qu'ils peuvent de droit nous adresser ce reproche. Nous leur faisons simplement remarquer que nous n'avons pas pu leur donner une idée aussi précise et aussi accentuée du serviteur de Jéhovah que nous le souhaitions : nous ne l'aurions pu qu'aux dépens de la pensée véritable et historique du prophète. Cette pensée, autant que nous sommes parvenu à l'approfondir, est elle-même peu précise et jusqu'à un certain point vague et indéterminée; il nous a semblé que nous devions la donner avec ce vague, avec ce manque de précision.

Il est indubitable que le prophète entende d'un côté sous le serviteur de Jéhovah le peuple israélite, puisqu'il parle de son élection au pied du mont Sinaï, de ses malheurs présents dans son exil, puisqu'il lui donne le nom de « Israël, » et qu'il désigne Jéhovah par les dénominations de « libérateur d'*Israël* et de saint d'*Israël;* » en outre, le contexte, les discours qui précèdent et qui suivent nos deux morceaux prophétiques induisent le lecteur avant toutes choses à penser au peuple israélite.

D'un autre côté, le serviteur a rempli dans les temps passés et est appelé à remplir maintenant une tâche concernant la nation israélite, en tant qu'il doit la réconcilier avec Dieu, la convertir, la ramener et rétablir dans son pays : sous ce rapport, il paraît impossible qu'il soit identique avec elle et nécessaire qu'il en soit distinct, en sorte que l'on serait porté à admettre,

d'accord avec la plupart des explications courantes, que le serviteur est une portion restreinte de la nation, soit l'ensemble des prophètes, soit l'ensemble des justes parmi Israël ou des serviteurs de Jéhovah, soit même le Messie personnel.

Ce sont là les deux considérations qui se présentent à tour de rôle à l'esprit de celui qui examine nos deux morceaux prophétiques : tantôt il croit devoir entendre sous le serviteur de Jéhovah le peuple israélite tel quel, tantôt seulement une portion restreinte de ce peuple.

Nous disons que la pensée du prophète est d'un caractère tout à fait général et qu'il rapporte au tout, c'est-à-dire à la nation entière, ce qui ne revient qu'à une partie minime d'entre ses membres. Ce qui distingue cette partie minime, c'est son activité théocratique ou ses travaux exécutés au service et à la gloire du nom de Jéhovah. Dès que nous rapportons cette activité d'une portion du peuple à tout le peuple, nous arrivons nécessairement, à ce qu'il nous semble, à la définition : « Le serviteur de Jéhovah dans XLII, 1-7 et XLIX, 1-9 est Israël considéré du côté de son activité théocratique, » ou bien selon l'expression, inexacte il est vrai, mais plus commode, dont nous nous sommes constamment servi : « Israël théocratique. » Ce que nous avons développé plus haut se trouve donc confirmé. Mais, afin d'éclaircir davantage la question, « Israël considéré du côté de son activité théocratique » remplit une mission *en faveur de la nation israélite*, puisqu'il est appelé à être « l'alliance du peuple, » à convertir et à ramener de l'exil les tribus d'Israël etc. Y a-t-il deux peuples qui portent également le nom d'*Israël* et dont l'un doit travailler à la conversion mo-

rale et à la délivrance temporelle de l'autre? Nous répondons : « Il n'y a pas deux peuples du nom d'*Israël*, mais le prophète s'est fait deux idées distinctes du même peuple israélite. D'après l'une, il se le représente comme rebelle à Jéhovah et subissant la peine de sa rébellion; d'après l'autre, il se le représente comme servant Jéhovah de cœur et d'esprit et travaillant de toutes ses forces à établir son culte et son adoration sur la terre entière. Ce sont comme deux puissances en conflit l'une avec l'autre : *Israël travaillant pour la gloire de Jéhovah* qui tend à ramener à la soumission et à délivrer par ce moyen des maux qu'il souffre, *Israël rebelle à Jéhovah*, et c'est ce conflit que le prophète nous dépeint dans les morceaux que nous avons étudiés. »

Il y a du vague dans cette peinture; ce serait certes difficile à nier. Mais nous ne nous sommes pas cru en droit de rendre la pensée de notre auteur sacré avec plus de clarté et de précision qu'elle n'a en réalité et de lui faire dire plus qu'il ne dit véritablement.

# THÈSES

## *sur Ésaïe LII, 13. — LIII, 12.*

### I.

Nous admettons que le serviteur de Jéhovah dans ce morceau est le Messie personnel :

*a*) Les traits sous lesquels le serviteur est dépeint ont un caractère au plus haut point individuel.

*b*) Dès LIII, 2, c'est le prophète qui parle au nom et à la place de *tout* le peuple israélite. Il considère tous les individus qui composent ce peuple, à l'exception du seul serviteur, comme des pécheurs; cf. « nous tous » v. 6 et XLIII, 27. Le texte s'oppose à ce que les nations païennes aient la parole, soit dès LIII, 1, où c'est le prophète qui parle au nom et à la place de tous les prophètes, soit seulement dès LIII, 2.

*c*) Le nom de David dans LV, 3, confirme notre assertion qne c'est du Messie qu'il est question LII, 13 et suiv.

### II.

LII, 15, porte à penser que selon l'idée du prophète les nations païennes ne seront pas témoins des souffrances et de la mort du serviteur et qu'elles n'apprendront à le connaître qu'au temps de sa glorification et de son exaltation. Il faut traduire : « il mettra en émoi beaucoup de peuples. »

III.

LIII, 10, il faut admettre l'idée d'un retour à la vie *terrestre* du Messie après qu'il sera mort pour les péchés de son peuple (cf. 1 Rois, XVII, 21-22; 2 Rois IV, 32-36 etc.), car il est dit qu'il verra une nombreuse progéniture dans le sens propre du mot, qu'il aura une longue vie, et v. 12 il est parlé de sa puissance dans des termes qui ne permettent pas de penser à un règne ou empire céleste. (Ce qui prouve clairement qu'il ne faut pas confondre la prophétie avec l'histoire.)

---

IV.

La loi mosaïque, telle que la donne le Pentateuque, n'est pas une loi politique, mais une loi essentiellement religieuse, dont l'idée fondamentale ou le principe est renfermé dans le commandement: « Soyez saints, car je suis saint. »

V.

De même que dans le sermon de la montagne (Matth. V-VII; Luc VI, 20 et suiv.). Jésus-Christ explique la loi mosaïque non pas selon la lettre, mais selon l'esprit du divin législateur de l'ancienne alliance Jéhovah; de même les explications de Jésus-Christ lui-même qui forment, comme le code de loi de la nouvelle alliance ou du christianisme, doivent être comprises, non pas selon la lettre, mais dans l'esprit de Jésus.

## VI.

Il est essentiel pour le théologien chrétien d'interpréter l'Ancien Testament dans le sens des auteurs du Nouveau Testament, notamment les prophéties qui se rapportent à la personne du Messie, à moins qu'il ne veuille se mettre en contradiction avec Jésus-Christ lui-même (cf. Luc XXIV, 25-27; 44-47).

---

Vu par le président de la soutenance,
Strasbourg, le 17 janvier 1866.
RICHARD.

Permis d'imprimer.
Strasbourg, le 24 janvier 1866.
Le Recteur, DELCASSO.